



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE ET 2014

Présents : Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Aude HEZARD, Jean Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC

Absents représentés : M. Henri COLOMBO (procuration à M. Eric AUDIBERT), M. Laurent REMY (procuration à Mme Frédérique ROUSTANG).

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline HOUSSARD

Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant une convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'OMA. L'Assemblée accepte à l'unanimité.

En prélude à la séance, M. le Maire remercie toutes les associations, les bénévoles et les agents communaux pour le travail accompli qui a permis la réussite des manifestations estivales.

Adoption du procès-verbal de séance du 3 juillet 2014

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Vente du 3^{ème} terrain quartier du Pigeonnier (délibération 2014-065)

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une offre d'achat à 65 000 € sur le 3^{ème} terrain quartier du pigeonnier en vente depuis plus de deux ans. Compte tenu de l'emplacement du terrain et du ralentissement du marché immobilier, il propose d'accepter cette offre d'achat même si elle est inférieure à nos premières volontés. Le Conseil Municipal accepte cette offre à l'unanimité, le terrain est vendu pour 65 000 € net vendeur par l'intermédiaire de Carcès Immobilier.

Servitude de passage au profit des Consorts PIASCO (délibération 2014-066)

Suite aux conclusions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition de la parcelle supportant l'assiette des bassins d'eau potable, M. le Préfet demande qu'une servitude de passage soit accordée aux Consorts PIASCO afin d'accéder à leurs parcelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder cette servitude de passage.

Signature de l'avenant au bail emphytéotique avec les époux SEMPERBONI (délibération 2014-067)

Monsieur la Maire rappelle le projet d'implantation d'une surface commerciale d'alimentation et de distribution du carburant quartier du Pigeonnier. Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de signer un avenant au bail emphytéotique avec les époux SEMPERBONI les autorisant à sous-louer une partie du garage mécanique.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (M. DUBUC), 2 abstentions (M. MADONIA, Mme NAEL), accepte de conclure cet avenant au bail emphytéotique et autorise Mme ROUSTANG, 1^{ère} adjointe à le signer.

Adoption des règlements intérieurs des salles Communales (délibération 2014-068)

Mme ROLFE, Adjointe à la Vie Associative, informe le Conseil Municipal que de nouveaux règlements intérieurs des salles communales ont été élaborés afin de les mettre à jour et de tenir compte des nouvelles salles de l'école Octave Vigne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règlements d'utilisation de la salle polyvalente, du local « petite remise » des salles de l'école Octave Vigne et de l'ancienne école et autorise M. le Maire à signer les conventions d'utilisations avec les utilisateurs.

Convention avec Météo-France pour l'installation d'une station de prévision des crues (délibération 2014-069)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention permettant à Météo France, d'implanter une station automatique du réseau de prévision des crues à côté de celle de la Chambre d'Agriculture, c'est-à-dire sur la parcelle C 192 sur une superficie de 13 m², lieu-dit la Grande Palud.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Convention de mise à disposition d'un local communal avec l'OMA ((délibération 2014-070)

Madame Jacqueline ROLFE, Adjointe au Tourisme et à la Vie Associative présente un projet de convention par laquelle la commune met à disposition de l'Office Montfortais d'Animation (O.M.A.) le bâtiment dit « la fruitière » situé Quartier Pré de Clastre afin d'y entreposer du matériel.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette convention consentie à titre gratuit pour une durée d'une année du 01/09/2014 au 31/08/2014.

FINANCES LOCALES

Budget Communal : Décision modificative N° 1 (délibération 2014-071)

Sur proposition du Maire et afin de réajuster les crédits, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

**Comptes DEPENSES
OPERATION 108 - ECOLE**

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
108	21	21312	Travaux cloison placard plafond	3 400.00
108	040	21312	Intégration frais d'études école	165 351.66

OPERATION 113 - MAISON VARGIU

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
113	21	2135	Travaux toiture	- 27 000.00

OPERATION 117 - EGLISE

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
117	21	2135	Travaux toiture	2 100.00

OPERATION 118 - AMENAGEMENT CHEMINS COMMUNAUX

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
118	21	2151	Revêtement chemins	27 000.00

OPERATION ONA - OPERATIONS NON AFFECTEES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
ONA	21	2151	Empierrement chemin de Robernier	3 100.00
ONA	21	2138	Restauration monuments aux morts	1 500.00

TOTAL 175 451.66

Comptes RECETTES
OPERATION 101 - HOTEL DE VILLE

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
101	13	1321	Subvention RQTH	900.00

OPERATION 108 - ECOLE

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
108	13	1323	Subvention CG école	90 600.00
108	041	2031	Intégration frais d'études	163 567.22
108	041	2033	Intégration frais d'insertion	1 784.44

OPERATION 117 - EGLISE

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
117	13	1323	Subvention cloche CCCP	1 903.20

Opération 000 - OPERATIONS FINANCIERES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
000	10	10222	FCTVA	- 2 000.00
000	13	1345	PNRAS	20 000.00
000	16	1641	Emprunt	- 108 303.20

OPERATION ONA - OPERATIONS NON AFFECTEES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
ONA	13	1321	Réserve parlementaire	7 000.00

TOTAL 175 451.66

Motion de soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat (Motion 2014-002)

Le Maire propose d'adopter une motion proposée par l'association des Maires de France afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Cette motion est acceptée à l'unanimité.

SYMIELECVAR : Fixation du taux de reversement de la Taxe Communale sur la Consommation finale d'Electricité (délibération 2014-072)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les nouvelles modalités de reversement de la TCCFE approuve l'annulation de la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2014 fixant le taux de reversement à 50 %. Les conditions de transfert et d'application des frais de gestion restent ceux prévus dans la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2006.

FONCTION PUBLIQUE

Recensement Général de la population : création de trois emplois d'agents recenseurs (délibération 2014-073)

M. le Maire rappelle que le recensement général de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. A cette fin, il convient de créer 3 emplois de non titulaires pour pallier à un accroissement temporaire d'activité. L'Assemblée, à l'unanimité, approuve ces créations d'emplois.

Gratification au profit d'une élève stagiaire (délibération 2014-074)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle Charlotte LAVALLE, étudiante en 3^{ème} année de Droit a effectué un stage de 4 semaines au secrétariat général de la Mairie. Il propose de lui verser une rémunération sous la forme d'une gratification d'un montant de 436 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Annulation de la délibération n° 2014/056 supprimant un emploi d'adjoint d'animation à 22h30 et créant un emploi d'adjoint d'animation à 23 h (délibération 2014-075)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2014/056 du 3 juillet supprimant un emploi d'adjoint d'animation à 22 h 30/semaine et créant un emploi d'adjoint d'animation à 23 h hebdomadaire votée dans la perspective de la réforme des rythmes scolaires. Compte tenu des effectifs accueillis aux Nouvelles Activités Périscolaires et au Centre de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après-midi, cette augmentation n'est plus justifiée. En conséquence, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'annuler cette délibération.

ENSEIGNEMENT

Adoption des règlements intérieurs des services périscolaires et d'accueils de loisirs (délibération 2014-076)

M. Patrice BURLANDO, Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse présente au Conseil Municipal les nouveaux règlements intérieurs des services périscolaires, du centre de loisirs et de l'accueil de jeunes qui ont été élaborés afin de les mettre à jour et de tenir compte des nouveaux rythmes scolaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces règlements intérieurs.

Convention avec l'EIMAD pour la mise en œuvre des NAP (délibération 2014-077)

M. Patrice BURLANDO, Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse, expose à l'Assemblée un projet de convention de partenariat avec l'EIMAD qui définit les modalités de son intervention pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Conventions de prestation de services avec l'Association Mes tits sons (délibération 2014-078), Mémoris (délibération 2014-079), Fitness Everybody (délibération 2014-080), Scool Danse (délibération 2014-081) pour la mise en œuvre des NAP

Monsieur Patrice BURLANDO, Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de qualité aux enfants de l'école, il a été décidé de faire appel à des associations pour assurer certains ateliers.

Les Associations Mes tits sons, Mémoris, Fitness Everybody et Scool Danse ont proposé d'animer des ateliers un jour par semaine pendant l'année scolaire. A cette fin, des conventions définissant les modalités d'intervention et la contribution financière de la Commune doivent être signées avec ces associations.

Le Conseil municipal accepte et autorise M. le Maire à signer les conventions avec ces quatre associations.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Adhésion de la Commune du Muy au SYMIELECVAR (délibération 2014-082)

Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion au SYMIELECVAR de la commune du MUY, en tant que commune indépendante.

SIVOM du Haut Var : Retrait des communes de Sillans et Salernes de la compétence PIDAF (délibération 2014-083)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait des communes de Salernes et Sillans-la-Cascade de la compétence PIDAF confiée au Syndicat Mixte du Haut-Var.

AFFAIRES GENERALES

Convention de partenariat entre la Commune et le Tennis Club Montfortais (délibération 2014-084)

Suite à la réforme des rythmes scolaires, M. le Maire propose une nouvelle convention de partenariat avec le Tennis Club Montfortais. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le : 12/09/2014